

Économie & Politique



LES CADEAUX DE...
JEAN-MICHEL JAVAU



Chaque jour pendant les fêtes, L'Echo interroge une personnalité pour connaître les cadeaux qu'elle aimerait recevoir ou offrir, tant à titre privé que professionnel. Aujourd'hui, Jean-Michel Javau, ancien patron d'Ecolo.

À titre privé, quel cadeau vous ferait plaisir en cette fin d'année?

Une petite Vespa électrique pour me faufiler à Liège et dans les rues d'Amay ou une montre connectée prépa semi-marathon/santé me comblerait... Mais les meilleurs cadeaux restent ces jeux de société auxquels nous jouons en famille ou entre amis durant les fêtes... Et quelques petites victoires du Standard et de Liverpool... Bon, en abusant, quelques places pour les grands concerts à venir: Muse, notamment.

Et au niveau professionnel?

Quelques bons petits produits de bouche bien Belges, notamment des sociétés soutenues par Meusinvest. Par exemple le Belgian Owl, whisky Belge primé récem-

ment, quelques brasseries artisanales, les chocolats Darcis... Il y a aussi les pâtes à base de farine d'insectes des Sœurs Goffart, la Fagnarde. Le meilleur cadeau reste le succès des start-up et petites sociétés que nous soutenons (plus de 360 cette année), qui grandissent et créent de l'emploi.

Et, toujours au niveau professionnel, quel cadeau aimeriez-vous offrir et à qui?

Un gros panier cadeau avec la compil et un Teddy Viva for Life, un album des Enfoirés, des artichokes Télévie, un don au WWF, des post It Cap 48, des modules Îles de Paix ou un petit chèque à une association de proximité. Sinon, un bouquin de pensées positives du Dalai Lama et un CD de son frère Serge (Lama)... à plein de personnes qui souhaitent remettre de l'ordre dans leurs priorités et insister sur les valeurs de respect, de tolérance, de générosité... La gentillesse n'est pas ringarde et après ces semaines de tension politique et sociale, une trêve pour donner l'envie de donner toute l'année serait sympa, non?

M.BUX

Soigner le mal-être par la création artistique

L'art-thérapie est une discipline qui a le vent en poupe, mais qui ne jouit pas encore d'un statut légal en Belgique. Les choses pourraient toutefois changer prochainement.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Anxiété, stress, mal-être... Autant de maux qui rongent nos sociétés occidentales dites postmodernes. D'après l'Institut de Santé publique, en 2013, 32% de la population de 15 ans et plus (soit 6% de plus qu'en 2008) éprouve des difficultés émotionnelles: perte de sommeil consécutive à des soucis, sensation d'être constamment tendu ou stressé, sentiment d'être malheureux et déprimé, etc. La femme active est la plus touchée par ces troubles, laissant supposer que la source potentielle de ces difficultés pourrait être liée à la vie professionnelle et/ou à son articulation avec la vie familiale.

Les entreprises aussi

Des thérapies en tout genre - certaines éprouvées, d'autres novatrices - tentent de répondre à ces nouvelles pathologies. Parmi les approches innovantes, l'art-thérapie est en train de gagner du terrain. Fruit de la rencontre entre psychologie et création artistique, l'art-thérapie s'adresse tant aux particuliers qu'aux entreprises.



L'art-thérapie est le fruit de la rencontre entre la psychologie et la création artistique.

Comment fonctionne l'art-thérapie? En résumé, le patient se transforme en créateur: il peint, il dessine, il sculpte. Une démarche qui doit le mettre sur la voie de la guérison. Comme pour toutes les psychothérapies, l'intention est de susciter un changement de la personnalité du patient dans son état psychique et physique, et ce, au travers d'une relation interpersonnelle avec l'art thérapeute. Avec le plus souvent, des résultats encourageants à la clé.

En quête de statut

On dénombre quelques dizaines de praticiens en Belgique à l'heure actuelle. Mais contrairement à l'Angleterre, la France, la Suisse ou le Canada, il n'y a pas de statut légal. Le patient n'est donc pas remboursé par l'Inami. De leur côté, les art-thérapeutes souffrent d'un manque de visibilité et de l'absence d'une association professionnelle défendant leurs intérêts.

Le problème se situe en amont, à savoir que le titre et le métier de thérapeute ou de psychothérapeute ne sont pas protégés en Belgique. Cette situation pourrait toutefois changer. En effet, une loi-cadre allant dans ce sens a été votée à la Chambre le 30 janvier 2014. Elle précise les critères de formation à minima et le cadre général d'habilitation à pratiquer. Elle devrait entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} septembre 2016.

3 QUESTIONS À

NATACHA PIROTTE
Art thérapeute
(Art 'n' ME à Hoeilaart)



1 En quoi l'art-thérapie diffère-t-elle des autres thérapies?

La personne est placée en position de créateur. Là où d'autres approches vont presque exclusivement privilégier la réflexion, le processus art thérapeutique place la personne dans une position de sujet qui expérimente et crée. La personne s'approprie de manière durable ce qu'elle ressent et découvre, et devient ainsi «créateur» de son mieux-être.

2 Pour quelles typologies de personnes cette thérapie est-elle indiquée?

Comme le langage verbal occupe une place secondaire, l'art-thérapie convient particulièrement bien aux enfants et aux personnes ayant tendance à trop rationaliser, à trop mentaliser. Ça fonctionne également pour les personnes ayant un rapport difficile avec leurs émotions ou qui éprouvent des difficultés à aborder certains contenus: interdit, culpabilité, honte, traumatisme...

3 Quelle est la plus-value en milieu entrepreneurial?

Les techniques art thérapeutiques peuvent être utilisées dans le cadre de formations. Elles permettent de développer l'intelligence émotionnelle et les compétences de savoir-être des collaborateurs, aussi appelées «softskills». Ces compétences leur permettront de mieux vivre les aléas et les défis inhérents à la vie professionnelle: vivre le changement, gérer le stress et prévenir le burnout, gérer les relations difficiles. Elles leur permettront aussi de développer leur créativité, compétence de plus en plus demandée dans le climat économique actuel.

CONVOCATIONS D'ASSEMBLÉE

ING (L) PATRIMONIAL

Sicav de droit luxembourgeois
Siège social : 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B n° 24401 - (la "Société")

Nous vous informons par la présente que :

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de ING (L) PATRIMONIAL se tiendra au siège social de la Société le jeudi 22 janvier 2015 à 13h15 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises indépendant de la Société;
2. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2014 ;
3. Affectation des résultats de la Société pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2014 ;
4. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 30 septembre 2014;
5. Nominations statutaires (démission(s) et ou nomination(s)).

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire de titres physiques doit déposer ses titres aux sièges et agences de Dexia - Banque Internationale, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

Le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur ainsi que les derniers rapports périodiques sont à disposition gratuitement, en français et/ou en néerlandais, au siège social de la société, sur www.ingim.com et auprès du service financier en Belgique, assuré par ING Belgique S.A.

Le Conseil d'Administration de ING (L) PATRIMONIAL

ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND

Sicav de droit luxembourgeois
Siège social : 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B n° 40811 - (la « Société »)

Nous vous informons par la présente que :

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de ING International Currency Management Fund se tiendra au siège social de la Société le mercredi 21 janvier 2015 à 15h00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises indépendant de la Société;
2. Approbation des comptes annuels de la Société clôturé au 30 septembre 2014 ;
3. Affectation des résultats de la Société pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2014 ;
4. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 30 septembre 2014;
5. Nominations statutaires (démission(s) et ou nomination(s)).

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire de titres physiques doit déposer ses titres aux sièges et agences de Dexia - Banque Internationale, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

Le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur ainsi que les derniers rapports périodiques sont à disposition gratuitement, en français et/ou en néerlandais, au siège social de la société, sur www.ingim.com et auprès du service financier en Belgique, assuré par ING Belgique S.A.

Le Conseil d'Administration de ING International Currency Management Fund

Bras de fer entre la Sowalfin et l'ICN

La maison-mère des 9 invests wallons vient d'engager le consultant Roland Berger et un cabinet d'avocat pour tenter de sortir du périmètre comptable de la Région wallonne.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

La partie de bras de fer entre la Sowalfin et l'ICN débute. En cause: l'intégration des 9 invests wallons dans le périmètre comptable de la Région wallonne. Cette opération dictée par l'Institut des comptes nationaux (ICN) suit les nouvelles règles comptables imposées par Eurostat, le gendarme financier européen. Mais voilà, les responsables de la Sowalfin, la société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises et maison-mère des invests, la trouvent contreproductive. Et ils vont le faire savoir!

Selon nos informations, son comité de direction vient de mandater le cabinet de consultance Roland Berger, ainsi qu'un bureau d'avocat afin qu'ils préparent un dossier qui sera présenté vers le mois de mars

2015 aux responsables de l'ICN en vue d'une sortie des invests du périmètre de la Région wallonne. Confirmant l'information, Bernard Liebin, membre du comité de direction de la Sowalfin, justifie la démarche par la lourdeur administrative que cette requalification par l'ICN fait peser sur le fonctionnement des invests. «Après un premier questionnaire, l'ICN nous demande aujourd'hui de remplir des formulaires tous les mois. Ce reporting touche également les invests et leurs filiales, soit une cinquantaine de sociétés. C'est une lourdeur administrative que nous ne pouvons pas gérer. C'est bien simple, si l'ICN continue dans cette direction, le système va mettre en péril les invests voire les détruire d'ici 5 ans». Selon Bernard Liebin, une dizaine de personnes vont par exemple devoir être engagées à la Sowalfin pour assurer ce reporting. «Nous n'avons rien à cacher mais il faut bien se rendre compte que certaines invests n'ont que trois personnes. Elles n'ont tout simplement pas les moyens de répondre aux exigences de l'ICN ou alors au détriment de leur mission d'aide au financement des en-

treprises.»

Certains craignent aussi de voir la Sowalfin assimilée à une administration. Un proche du dossier n'hésite pas à dire que cela irait en contradiction avec le modèle particulier des invests car si celles-ci bénéficient de financements et de garanties publics, la majorité de leur capital est détenue par des entreprises privées. «Une assimilation à une administration pourrait obliger la Sowalfin à passer à une comptabilité de trésorerie, comme celle qu'utilisent les communes. Cela nous dérange. Nous avons une comptabilité identique à celle des sociétés commerciales», souligne-t-il.

Dans l'entourage du gouvernement, on s'étonne de la position de la Sowalfin. «Les 164 organismes d'intérêts publics wallons ont des obligations de reporting. Elles doivent nous donner plusieurs fois par an des informations sur l'état de leur budget. Nous notons que certaines ne veulent pas se plier à ces obligations. C'est étonnant! La Sogepa et la SRIW n'y voient pas de problèmes», note une source gouvernementale.

«Le système va mettre en péril les invests, voire les détruire d'ici 5 ans.»

BERNARD LIEBIN
MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION
DE LA SOWALFIN